



---

**Commission économique pour l'Afrique  
Bureau sous-régional en Afrique du Nord**

Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et  
d'experts pour l'Afrique du Nord

Trente-cinquième réunion (réunion en ligne)

17 novembre 2020

**Rapport de la trente-cinquième réunion du Comité  
intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts  
pour l'Afrique du Nord**





## **I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)**

### **A. Organisation et participation**

1. M. Omar Aboueich, Ministre adjoint chargé des affaires économiques régionales, internationales et multilatérales au Ministère égyptien des affaires étrangères et Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental, M. Brahim Djamel Kessali, Secrétaire général du Ministère algérien des finances, participant au nom de M. Abderrahmane Raouya, Ministre algérien des finance, et M. Abderrahmane Raouya, Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA), ont participé à la cérémonie d'ouverture de la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) était représentée par M<sup>me</sup> Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CEA.

2. Des représentants des sept États membres du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie, étaient présents à l'ouverture de la réunion, ce qui a permis d'atteindre le quorum requis. Des représentants de l'Union du Maghreb arabe (UMA), d'organisations internationales et régionales, d'universités, d'organismes de coopération, d'institutions financières, ainsi que d'organisations du système des Nations Unies ont également participé à la cérémonie d'ouverture.

### **B. Déclarations liminaires**

3. La séance a commencé par une allocution de M. Khaled Hussein, Directeur par intérim du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, qui a insisté sur la décision du 14 septembre 2020 du Bureau de la trente-quatrième réunion du Comité intergouvernemental, dans laquelle le Bureau avait invité la trente-cinquième réunion à examiner les politiques et les stratégies visant à aider les États membres à accélérer leur reprise après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et avait demandé que la réunion se tienne en ligne. Le Bureau sous-régional avait organisé une série de webinaires en vue de consulter toutes les parties prenantes concernées au sujet de la situation économique et sociale actuelle en Afrique du Nord, de la manière dont les politiques commerciales et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) pouvaient mitiger les conséquences du COVID-19, des technologies innovantes et de la création d'emploi en Afrique du Nord et des progrès réalisés par les pays nord-africains dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.

4. Dans ses remarques liminaires, M<sup>me</sup> Songwe a insisté sur l'ampleur de l'impact de la pandémie de COVID-19 en Afrique, et a déclaré que l'Afrique du Nord était la deuxième sous-région africaine la plus touchée après l'Afrique australe. Même si la plupart des pays d'Afrique du Nord ne faisaient pas partie des pays à faible revenu, la pandémie avait accru la vulnérabilité de toutes les économies nord-africaines. La CEA avait lancé un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir la reprise économique sur le continent et à réduire la charge de la dette sur les pays africains. À cette fin, la CEA avait fait appel au Groupe des Vingt (G20), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale afin d'offrir une aide substantielle à l'Afrique, notamment des prêts à des conditions favorables. Afin de soutenir les efforts des États membres pour atténuer les répercussions de la crise, la CEA avait facilité l'adoption et l'harmonisation

de politiques régionales sur le commerce des biens essentiels, la création de pôles pharmaceutiques sous-régionaux, y compris en Afrique du Nord, et l'adoption d'outils numériques visant à promouvoir le partage d'informations au sein des populations et entre les gouvernements, et à garantir une croissance inclusive et durable.

5. S'exprimant au nom du Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental, M<sup>me</sup> Nada Massoud a souligné la pertinence du thème choisi pour la trente-cinquième réunion, à savoir « COVID-19 : Politiques et stratégies de relance pour l'Afrique du Nord ». Elle a remercié la CEA et la Secrétaire exécutive de leurs efforts continus en appui au continent africain pendant la crise du COVID-19 et a exprimé sa reconnaissance pour les initiatives lancées par la CEA visant à mitiger les répercussions de la pandémie ; ces initiatives ont été particulièrement bénéfiques pour de nombreux pays nord-africains. Le rapport de la trente-cinquième réunion serait soumis à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique devant se tenir en mars 2021. En conclusion, M<sup>me</sup> Massoud a souhaité aux participants plein succès pour leurs délibérations.

6. Prenant la parole à son tour, M. Baccouche a affirmé la volonté du Secrétariat général de l'UMA de soutenir les efforts des pays membres visant à lutter contre les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, en particulier en facilitant les échanges entre les pays du Maghreb, la mutualisation des meilleures pratiques et le commerce dans la sous-région. Il a félicité la CEA pour sa coopération fructueuse avec l'UMA et a souhaité aux participants tout le succès possible dans leurs travaux lors de la trente-cinquième réunion.

## **II. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)**

7. Après concertation entre les chefs de délégations, le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau, composé comme suit :

Président : Algérie

Vice-Président : Libye

Rapporteur : Mauritanie

## **III. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)**

8. Dans sa déclaration liminaire, M. Kessali, Président du nouveau Bureau du Comité intergouvernemental, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les pays membres d'avoir accordé leur confiance à son pays. Il a félicité le Bureau sortant et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour les efforts déployés au cours de la période écoulée.

9. Les travaux de la réunion ont ensuite été dirigés par M. Sidi Mohamed Ferhane, Directeur général de la prévision et des politiques au Ministère algérien des finances.

10. Le Comité intergouvernemental a ensuite adopté l'ordre du jour de la trente-cinquième réunion (ECA/SRO-NA/ICE/35/1), reproduit à l'annexe II du présent rapport, ainsi que le programme de travail (ECA/SRO-NA/ICE/35/1/Add.1).

#### **IV. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil sous-régional de l'Afrique du Nord (point 4 de l'ordre du jour)**

11. Le secrétariat a présenté les principales conclusions du rapport intitulé « Profil sous-régional de l'Afrique du Nord 2020 : L'Afrique du Nord face aux défis de la crise du COVID-19 » (ECA/SRO-NA/ICE/35/2). Le rapport récapitulait les évolutions macroéconomiques et sociales récentes en Afrique du Nord, ainsi que les défis à court et moyen termes liés au COVID-19 qui attendaient la sous-région. Le secrétariat a également fait une présentation sur le score de vulnérabilité face à la pandémie, récemment élaboré par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord.

12. Le Comité intergouvernemental a demandé au secrétariat de renforcer ses liens avec les bureaux nationaux de statistique des pays membres et d'utiliser, dans la mesure du possible, des indicateurs comparables provenant des différents pays. Il a également invité le secrétariat à organiser un atelier de renforcement des capacités des parties prenantes concernées afin de calculer les scores de vulnérabilité.

13. Le secrétariat a pris note des observations formulées par le Comité intergouvernemental pour la préparation de l'édition 2021 du profil sous-régional de l'Afrique du Nord.

#### **V. Examen de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales (point 5 de l'ordre du jour)**

14. Le secrétariat a présenté les principales conclusions du rapport intitulé « Réalisation du Programme 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine en Afrique du Nord : Synthèse » (ECA/SRO-NA/ICE/35/3). L'objectif de ce rapport était d'aider les États à contrôler le respect de leurs engagements régionaux et internationaux et de veiller à ce que les priorités de la sous-région soient prises en compte dans les négociations aux niveaux régional et international. Le rapport mettait l'accent sur les progrès réalisés par les pays nord-africains dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et contenait des recommandations générales à l'intention des pays pour les aider à consolider leurs réalisations à cet égard.

15. Le Comité intergouvernemental pris note avec satisfaction des progrès réalisés par l'Afrique du Nord s'agissant de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et a appelé les pays membres à renforcer leurs mécanismes nationaux afin d'améliorer le niveau de vie de leurs populations respectives. Il a également invité le secrétariat à donner la priorité aux sources nationales pour la collecte de données en vue de l'élaboration des futures éditions de ce rapport.

16. Le secrétariat a pris note des commentaires et des recommandations du Comité intergouvernemental, et a souligné qu'il continuerait à travailler en étroite collaboration avec les départements nationaux appropriés des pays nord-africains afin de suivre leurs progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

## **VI. Questions statutaires : Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord (octobre 2019-septembre 2020) et programme de travail pour 2021 (point 6 de l'ordre du jour)**

17. Le secrétariat a présenté le programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour 2021 (ECA/SRO-NA/ICE/35/4) et le rapport sur les activités menées par le Bureau sous-régional entre octobre 2019 et septembre 2020 (ECA/SRO-NA/ICE/35/5). Le Bureau sous-régional avait effectué des enquêtes visant à évaluer l'incidence du COVID-19 dans la sous-région et fourni un appui aux pays nord-africains pour les aider à mettre en place des politiques appropriées destinées à atténuer les effets du COVID-19. Il s'efforcera de mettre en œuvre le programme de travail pour 2021 de manière aussi souple que possible afin de pouvoir répondre efficacement aux demandes anticipées des pays membres.

18. Passant en revue les activités du Bureau sous-régional et son programme de travail pour l'exercice à venir, le Comité intergouvernemental a noté avec intérêt l'ampleur des efforts consentis et a salué la volonté soutenue du Bureau sous-régional d'accompagner les États membres dans le cadre du programme de travail pour 2021. À cet égard, le Comité intergouvernemental a encouragé le Bureau sous-régional à mettre en place une plateforme permettant aux pays de mutualiser leurs meilleures pratiques respectives. Il a également souligné l'importance qu'il y avait à prendre en compte le capital humain dans les futurs travaux de la CEA, notamment dans le contexte de la crise du COVID-19, et a instamment invité la CEA à poursuivre son travail dans le domaine du commerce, en particulier dans le cadre de la ZLECA.

19. Le secrétariat a pris note des commentaires et des recommandations du Comité intergouvernemental, et a souligné qu'au cours des deux années précédentes, le Bureau sous-régional avait accédé à toutes les demandes d'assistance technique qu'il avait reçues des pays membres. Il était en train de terminer son analyse des expériences réussies dans le domaine de l'emploi dans les pays nord-africains et il était prévu d'étendre le champ de cette analyse afin de couvrir les 25 meilleures pratiques de création d'emplois en Afrique.

## **VII. Examen et adoption des recommandations et du rapport de la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (point 7 de l'ordre du jour)**

20. Conformément à la décision du Bureau en date du 14 septembre 2020, et afin de faciliter les délibérations du Comité intergouvernemental, un ensemble de recommandations avaient été élaborées sur la base des conclusions de la série de webinaires tenue en septembre et en octobre 2020. Ces recommandations avaient été envoyées aux chargés de liaison des sept pays membres. Le Comité a examiné et adopté les recommandations de sa trente-cinquième réunion, telles que reproduites à l'annexe I du présent rapport. Par ailleurs, le Comité intergouvernemental a encouragé les participants des pays de la sous-région à envoyer leurs amendements au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, dans un délai n'excédant pas deux semaines, afin de permettre au secrétariat de les intégrer au rapport final.

21. Sur la base de ces observations, le Comité a adopté le présent rapport et a demandé au secrétariat de transmettre les recommandations du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, pour examen à sa prochaine

session.

### **VIII. Date et lieu de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (point 8 de l'ordre du jour)**

22. Le Comité intergouvernemental a convenu à l'unanimité que la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord se tiendrait au siège du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, à Rabat, en novembre 2021.

### **VIII. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)**

23. Le représentant de la Libye a remercié le secrétariat et les représentants des autres pays membres des efforts qu'ils avaient fournis pour assurer le succès de la réunion. Il a proposé de faire de l'arabe, une langue officielle dans tous les pays de la sous-région, la langue de travail des prochaines réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord.

24. En réponse au représentant de la Libye, le secrétariat a indiqué que l'ONU comptait six langues officielles, notamment l'arabe, et qu'une interprétation simultanée en arabe était proposée à toutes les réunions du Comité intergouvernemental.

### **IX. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)**

25. Dans son allocution de clôture, M. Hussein, Directeur par intérim du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, a exprimé sa satisfaction quant au succès des travaux de la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental.

26. M. Kessali, Président du nouveau Bureau du Comité intergouvernemental, a également félicité le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, ainsi que les États membres pour le succès des travaux de la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental.

27. Le Président du Bureau a ensuite déclaré clos les travaux de la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord.

## Annexe I

# **Recommandations de la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord**

À l'issue de ses délibérations, le Comité intergouvernemental a émis les recommandations énoncées ci-après et a demandé au Bureau sous-régional de les transmettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique :

### *À l'intention des États membres :*

#### **1. Création de nouvelles possibilités d'emploi**

- 1.1 Encourager l'investissement dans la formation professionnelle et technique et l'amélioration de l'orientation professionnelle lors du choix des cours destinés aux étudiants, en fournissant des informations suffisantes sur les perspectives professionnelles à l'issue du parcours universitaire et sur les compétences professionnelles requises pour mettre en adéquation les compétences des candidats retenus avec le vivier d'emplois disponibles ;
- 1.2 Modifier les politiques en élaborant des programmes de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes de création d'emplois avec des indicateurs de mesure des performances clairs. Mettre en place des cadres juridiques destinés à rationaliser les programmes de travail et servant d'organes de réglementation pour préserver la continuité des programmes et des interventions. La conception des programmes doit tenir compte de l'aspect rural-urbain et de la dimension de genre et offrir des incitations aux entreprises participant aux programmes de création d'emplois ;
- 1.3 Promouvoir les partenariats public-privé et améliorer l'environnement des affaires, de la concurrence et de l'accès au marché du travail ;
- 1.4 Renforcer les liens entre les banques et les petites entreprises (à la recherche d'un crédit) et renforcer la capacité des systèmes bancaires à fournir des mécanismes de crédit aux start-ups et aux investisseurs, grâce à des réformes des banques publiques, pour permettre un meilleur accès des entreprises privées au crédit.

#### **2. Promotion de l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies**

- 2.1 Promouvoir l'adoption et l'adaptation des technologies numériques grâce à la mise en place rapide de l'administration électronique, d'investissements dans les infrastructures numériques et du développement de l'économie numérique ;
- 2.2 Améliorer l'accès à l'Internet, en particulier dans les zones rurales et parmi les populations défavorisées ;
- 2.3 Contribuer à la création d'un écosystème favorable à l'innovation, en particulier par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire destiné à assurer la



protection des données sensibles, des droits de brevet ou des inventions brevetées ;

- 2.4 Augmenter les dépenses de recherche-développement à un niveau équivalent à celui des pays similaires. Faciliter le transfert des innovations de la sphère de la recherche vers le monde de l'entreprise en mettant en place des mécanismes publics et privés conçus à cet effet.

### **3. Soutien à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et aux politiques commerciales**

- 3.1 Inclure les menaces liées à la COVID-19 et d'autres menaces sanitaires dans l'Accord portant création de la ZLECA et ses protocoles, en particulier dans les domaines du commerce, des investissements et de la propriété intellectuelle. Les pays peuvent également, à cet égard, inclure les produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques dans les listes d'exemption immédiate ;
- 3.2 Faciliter les échanges commerciaux entre les pays d'Afrique du Nord en améliorant la qualité des infrastructures, en généralisant les bureaux de douane intégrés et voisins, et en simplifiant les formalités et les procédures. Promouvoir l'utilisation de corridors régionaux pour améliorer les relations commerciales et réduire les barrières tarifaires et non tarifaires ;
- 3.3 Maintenir la question des instruments de péréquation des coûts et des revenus au cœur de la mise en œuvre de la ZLECA. Avancer les négociations sur le commerce électronique initialement prévues à la phase trois à la phase deux des négociations.

### **4. Appui à la réalisation des objectifs de développement durable**

- 4.1 Chercher de nouvelles sources de financement pour soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et encourager les États membres à créer des fonds de financement verts et à offrir des incitations au secteur privé pour qu'il investisse davantage et tire profit de l'excès de liquidités dans le secteur bancaire ;
- 4.2 Créer une plateforme pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui pourrait prendre la forme de données ouvertes accessibles au public.

### **5. Amélioration de l'environnement macroéconomique**

- 5.1 Améliorer la qualité des réglementations publiques pour créer un environnement plus compétitif et promouvoir la création d'entreprises et le développement d'une société numérique ;
- 5.2 Renforcer la capacité financière des États (rationalisation, intégrité, conformité, etc.), et accélérer le processus de numérisation de la mobilisation et de la gestion des recettes fiscales ;

- 5.3. Créer une culture d'évaluation des politiques publiques et de transparence du budget de l'État.

*À l'intention de la CEA :*

1. Mettre en place une plateforme d'échange des meilleures pratiques, notamment en matière de gestion de la pandémie de COVID-19, pour que les travaux soient plus accessibles et bénéficient à tous les pays membres ;
2. Prendre en compte le capital humain dans les prochains travaux de la CEA, notamment dans le contexte de la crise du COVID-19 ;
3. Fournir une assistance technique au Soudan, notamment dans le cadre des négociations avec les institutions financières internationales telles que le FMI ;
4. Évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les marchés du travail nord-africains, permettant ainsi aux décideurs politiques de formuler des politiques de relance à court, moyen et long terme ;
5. Aider les États membres à identifier les meilleures pratiques en matière de création d'emplois susceptibles de conduire à l'adoption et à la mise en œuvre des meilleures politiques possibles ;
6. Mettre en place un programme de renforcement des capacités pour les États membres afin de les soutenir dans les négociations commerciales et l'adaptation des dispositions de la ZLECA, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la deuxième phase (politique de concurrence, investissements et droits de propriété intellectuelle) ;
7. Poursuivre le travail en cours visant à aider les pays d'Afrique du Nord à adopter et utiliser la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports afin de mesurer les performances des pays sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'alignement de l'Agenda 2063 sur ces derniers ;
8. Examiner les progrès réalisés par la sous-région de l'Afrique du Nord dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

## Annexe II

### Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion.
  2. Élection du Bureau.
  3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
  4. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil sous-régional de l'Afrique du Nord.
  5. Examen de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales.
  6. Questions statutaires : Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord (octobre 2019-septembre 2020) et programme de travail pour 2021.
  7. Examen et adoption des recommandations et du rapport de la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts.
  8. Date et lieu de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts.
  9. Questions diverses.
  10. Clôture de la réunion.
-